



**REUNION DU BUREAU  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SAGE ALLIER AVAL**

11 juillet 2006 – 14h30  
Lempdes

---

*COMPTE RENDU*

---

**Contact :**

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval  
*Structure porteuse : Etablissement Public Loire*  
12 avenue des Landais 63 170 AUBIERE  
Tél : 04 73 27 60 45  
Fax : 04 73 15 23 10  
e-mail : [helene.etienne@eptb-loire.fr](mailto:helene.etienne@eptb-loire.fr)  
[www.sage-allieraval.com](http://www.sage-allieraval.com)

## Réunion du bureau de la CLE – le 11 juillet 2006

---

### **Etaient présents :**

#### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Paul BERNARD, Conseiller Général du Cher
- Mme Anne Marie DEFAY, Vice-présidente du Conseil Général de l'Allier en charge de l'agriculture et de l'environnement, Vice-présidente de la CLE du SAGE Allier aval
- M. Bernard SAUVADE, Conseiller Général du Puy de Dôme, Président de la CLE du SAGE Allier aval
- M. René VINZIO, Maire de Pont du Château, représentant de Clermont Communauté

#### Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jean-Daniel GANNE, administrateur de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Puy de Dôme
- M. Yves GEAY, Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
- Mme Gaëlle OUTTIER, Chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand – chargée de mission

#### Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Jean-Louis AMAT, Sous-préfet d'Issoire
- M. Arnaud CARRE, MISE du Puy de Dôme
- M. Jean-André GUILLERMIN, MISE de l'Allier
- Mme Nathalie NICOLAU, DIREN Auvergne – SEMA
- M. Olivier SIMEON, Agence de l'eau Loire Bretagne

#### Autres participants à la réunion

- M. Gilles ACHARD, Conseil Général du Puy de Dôme – chargé de mission
- Mme Maud BALME, bureau d'étude HYDRATEC, chargée d'études
- Mme Laure BELMONT, bureau d'étude ASCONIT, chef de projet
- Mlle Florence BERNARD, bureau d'étude ASCONIT, chargée d'études
- Mlle Nathalie BERNARD, Région Auvergne – chargée de mission
- M. François DESMOLLES, Fédération de pêche du Puy de Dôme – chargé de mission
- Mlle Hélène ETIENNE, EP Loire - chargée de mission du SAGE Allier aval
- M. Joël MICHAU, bureau d'étude HYDRATEC, chef de projet
- M. Hervé NOEL, bureau d'étude GEO-HYD, chef de projet
- M. Rodolphe RIDEAU, Conseil Général de l'Allier – chargé de mission
- M. Georges ROUZAIRE, adjoint au maire de Brioude, représentant M. FAUCHER, maire de Brioude
- M. Julien SAILLARD, CEPA - chargé de mission Zones alluviales

### **Etaient excusés :**

#### Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Jean Jacques FAUCHER, Maire de Brioude

## **Ordre du jour de la réunion**

1. Rendu intermédiaire du lot 2 : Etude des eaux souterraines du bassin versant de l'Allier aval (présentation de l'état des lieux des connaissances et proposition d'une méthodologie de travail pour la phase expertise de l'étude)
2. Rendu intermédiaire du lot 3 : Complément et mise à jour des connaissances sur la dynamique fluviale de l'Allier entre Vieille Brioude et le Bec d'Allier
3. Questions diverses

## **Préambule**

M. Bernard SAUVADE, Président de la CLE du SAGE Allier aval, remercie Monsieur Jean-Daniel GANNE de la mise à disposition des locaux de la fédération de pêche du Puy de Dôme.

Il rappelle que cette réunion est consacrée au rendu intermédiaire des lots 2 et 3 de la première étude d'élaboration du SAGE : l'état des lieux / diagnostic de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages du bassin versant de l'Allier aval.

Ces lots concernent des enjeux forts du SAGE : les eaux souterraines et la dynamique fluviale de l'Allier.

## **1. Rendu intermédiaire du lot 2 « Eaux souterraines »**

---

*(cf. diaporama)*

M. Hervé NOEL du bureau d'étude GEO-HYD rappelle les objectifs de l'étude : il s'agit d'établir un bilan détaillé des connaissances sur la ressource en eaux souterraines : caractérisation des eaux souterraines, bilan quantitatif et qualitatif (volet « état des lieux ») et également d'estimer la vulnérabilité et la potentialité de la ressource (volet « expertise »).

Les premiers résultats de l'état des lieux et les méthodologies proposées pour la phase expertise de l'étude ont été présentés à un groupe technique le 6 juillet : la présentation aux membres du bureau reprend donc les principales remarques et propositions de ce groupe.

### **Premiers résultats de l'état des lieux**

Dans un premier temps, un découpage du territoire du SAGE par entités hydrogéologiques cohérentes a été réalisé à partir de la BD RHF (on passe ainsi de 57 entités au départ à 4 entités sur l'ensemble du périmètre). Les résultats de l'état des lieux sont présentés par grandes entités.

### ***Prélèvements :***

Les données utilisées sont celles de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les résultats sont présentés par usages et par entités hydrogéologiques pour l'année 2003. L'exploitation des données a mis en évidence des erreurs dans les fichiers notamment pour l'irrigation et l'AEP : il a été proposé par le groupe technique une vérification par les gestionnaires locaux et un complément par la récolte de données plus précises auprès des CCI, DRIRE, chambres d'agriculture.

Pour 2003, le volume annuel prélevé est de 84 Mm<sup>3</sup> dont 63 pour l'AEP, 17 pour l'irrigation et 4 pour l'industrie.

Dans la suite de l'étude l'évolution des prélèvements sera présentée (1998 – 2004) et une distinction entre prélèvement à l'étiage et prélèvement annuel sera faite.

**Remarques**

- Il est signalé qu'en ce qui concerne l'irrigation, l'imprécision des données peut provenir des estimations des volumes prélevés faites pour les prélèvements sans compteur (estimation faite à partir de la surface irriguée). Environ 10% des agriculteurs ne seraient pas équipés de compteurs.

- Les dates d'entrée en vigueur et de fin des mesures de restriction des prélèvements en période d'étiage (arrêtés « sécheresse ») pourraient également avoir une influence sur les volumes globaux prélevés.

M. GANNE, administrateur de la Fédération de pêche du Puy de Dôme, ajoute qu'en 2003 les arrêtés sécheresse ont été pris tardivement et qu'il n'y a donc pas eu d'influence sur les prélèvements.

M. CARRE de la MISE du Puy de Dôme précise que les mesures de restriction des usages entraînent une réduction de 20 à 50 % des prélèvements pour l'irrigation.

M. GUILLERMIN de la MISE de l'Allier indique que l'on ne connaît pas réellement les impacts des mesures de restriction sur les consommations.

- M. le Sous-préfet d'Issoire s'interroge sur l'alimentation en eau potable sur le périmètre du SAGE : existe-t-il des apports d'eau de l'extérieur et inversement des exports vers l'extérieur ?

D'après les personnes présentes, il n'y a pas d'apport extérieur mais il existe des « exports » notamment des eaux de la nappe alluviale de l'Allier.

**Qualité des eaux :**

Les données utilisées sont celles du méta-réseau ADES (données Agence de l'eau et DDASS) traitées avec le SEQ EAU Souterraine.

Ces données sont à compléter avec les données du réseau phyt'euvergne et des données de réseaux locaux s'ils existent.

Les résultats pour les altérations suivantes sont présentés (évolution sur 10 ans environ) : Nitrates, Matières azotées (hors nitrates), pesticides, Micro-organismes, micropolluants minéraux, minéralisation et salinité.

Dans la suite de l'étude, les paramètres déclassant seront mis en évidence car pour le moment, les résultats ne permettent pas de connaître l'origine des perturbations (exemple de l'arsenic « noyé » dans les micropolluants minéraux).

Le groupe technique a proposé de compléter les données qualité de la nappe alluviale de l'Allier par d'autres mesures : en effet les résultats obtenus sur la qualité de l'eau de la nappe ne sont pas représentatifs de celle-ci mais le sont de la qualité des eaux de la rivière.

Un complément sera donc apporté à partir de l'identification de points de mesure de la qualité des eaux qui ne sont pas influencés par la rivière.

**Remarques**

- M. ACHARD du Conseil Général de l'Allier indique que le manque de données dans le département du Puy de Dôme peut faire apparaître une qualité de l'eau pour le paramètre Nitrate un peu meilleure que dans le département de l'Allier.

M. SAILLARD du CEPA souligne l'influence de la rivière sur la qualité des eaux et l'effet de concentration des polluants de l'amont vers l'aval pouvant également expliquer la dégradation mise en évidence pour le paramètre « Nitrates ».

▪ M. SAUVADE indique qu'il serait nécessaire de compléter les points de mesures de la qualité de l'eau sur les secteurs peu connus (exemple du Livradois Forez).

Mme NICOLAU de la DIREN précise que les contrôles sanitaires sont conditionnés par la population desservies par les captages : les secteurs à faible population sont moins suivis que les secteurs à forte densité de population.

Il est rappelé que le traitement des données par le SEQ-EAU Souterraine est soumis à certaines conditions : fréquence minimale de prélèvement, exhaustivité des paramètres... Toutes les mesures ne sont donc pas « exploitables » par le SEQ-Eau Souterraine.

### **Volet Expertise : proposition méthodologique**

#### ***Potentialités de la ressource :***

L'estimation des potentialités de la ressource est basée sur l'établissement d'un bilan quantitatif en comparant le volume disponible à l'étiage et les prélèvements : il s'agit de définir si le bilan est excédentaire, équilibré ou déficitaire.

Concernant l'estimation des volumes disponibles, la première partie de l'étude met en évidence un manque de connaissances sur les aquifères concernés.

#### ***Chaîne des Puys***

L'analyse bibliographique a permis de faire un premier bilan des ressources disponibles sur la Chaîne de Puys : au total entre 2,5 et 3,3 m<sup>3</sup>/s. Le bilan sera établi à l'échelle des sous bassins versants conformément aux propositions du groupe technique.

Il a été proposé de compléter ce bilan par des études complémentaires.

La question de la prise en compte de l'état patrimonial des cours d'eau dans l'établissement des bilans est également posée (définition de débit minimum des cours d'eau ?).

#### **Remarques**

▪ Sur ce dernier point, M. DESMOLLES (Fédération de Pêche du Puy de Dôme) s'interroge sur l'objectif de définir des débits minimaux : est-ce pour augmenter ces débits et limiter l'exploitation de la ressource ou permettre de nouvelle exploitation ? A son avis, les ressources de la Chaîne des Puys sont déjà surexploitées. Il ajoute que les méthodes pour définir les débits minimaux ne sont pas encore validées et sont donc sujettes à discussion.

M. MICHAU (HYDRATEC) indique qu'il est possible de raisonner en termes de sollicitation de la ressource (taux de sollicitation) plutôt qu'en termes de débit minimum des cours d'eau.

Mlle ETIENNE ajoute que la définition de débits minimaux permettrait de compléter le bilan quantité par le volet patrimonial et ainsi de ne pas prendre en compte uniquement les prélèvements pour l'AEP, l'irrigation et l'industrie pour faire la comparaison avec la ressource disponible.

M. CARRE indique que les MISEs, dans le cadre de la police de l'eau et de la délivrance des autorisations de prélèvements, ont besoin d'arguments concrets et de connaissances précises pour justifier leur décision : c'est pourquoi l'établissement de bilan quantité est important.

*Nappe alluviale*

La nappe alluviale est alimentée par les précipitations sur la plaine, les apports des coteaux et par la rivière Allier (à travers le soutien d'étiage de Naussac en période d'étiage).

Lors de sa réunion du 6 juillet, le groupe technique a précisé que les potentialités de la nappe alluviale dépendent essentiellement du débit de l'Allier : surtout dans le département du Puy de Dôme où l'emprise de la nappe est très réduite.

Il a donc été proposé d'estimer les potentialités de la nappe sans tenir compte des apports de la rivière et en prenant en compte le volume de la nappe, les coefficients d'emmagasinement.

Il est rappelé que la DIREN pilote actuellement une étude visant à délimiter la nappe d'accompagnement de l'Allier.

**Remarques**

▪ M. SAUVADE indique qu'il serait intéressant de connaître l'évolution de l'épaisseur de la nappe alluviale notamment en lien avec le phénomène d'enfoncement du lit de l'Allier.

Cette analyse pourra être menée en comparant les résultats d'études des années 1975 et 1985 réalisées par le CETE et le BRGM et les résultats de l'étude en cours menée par la DIREN et réalisée par le CETE.

Mme NICOLAU précise qu'il existe des chroniques de mesures piézométriques en rive gauche de l'Allier sur une trentaine d'années et que les résultats mettent en évidence un niveau piézométrique assez stable dans le temps.

**Vulnérabilité de la ressource :**

La vulnérabilité de la ressource se compose de la vulnérabilité intrinsèque, qui dépend des conditions naturelles, et de la vulnérabilité spécifique, liée à la présence de polluants en surface.

Dans le cadre de l'étude des eaux souterraines, seule la vulnérabilité intrinsèque est traitée. La vulnérabilité spécifique sera prise en compte dans le diagnostic.

Pour établir la vulnérabilité, le bureau d'étude a proposé de s'appuyer sur une méthode développée par l'Agence de l'Eau et le BRGM et mise en œuvre sur l'ensemble du bassin Loire Bretagne : l'avantage de celle-ci est de disposer de résultats homogènes sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

La méthode est basée sur la définition des zones d'infiltration probables et de l'épaisseur de la zone non saturée (ZNS) : le croisement et la pondération de ces deux critères selon le territoire permet de définir une vulnérabilité intrinsèque.

Sur ce volet « vulnérabilité », le groupe technique a proposé de compléter l'analyse par des données pédologiques et de moduler l'importance de chaque critère (infiltration et épaisseur de la ZNS) selon les secteurs.

Enfin, il est rappelé l'état d'avancement de l'étude (ce qu'il reste à faire) et le calendrier prévisionnel.

**2. Rendu intermédiaire du lot 3 « dynamique fluviale »**

---

*(cf. diaporama + note d'état d'avancement)*

Mme Maud BALME et M. Joel MICHAU (HYDRATEC) présentent le rendu intermédiaire du lot 3. L'objectif de ce volet « dynamique fluviale » est de mettre à jour et compléter l'étude géomorphologique réalisée en 98 par le cabinet EPTEAU sous maîtrise d'ouvrage de la DIREN Auvergne.

Il s'agit donc de compléter cette analyse sur un secteur non pris en compte à l'époque, le tronçon Villeneuve / Bec d'Allier (analyse géomorphologique, définition d'un espace de liberté...) et de mettre à jour les connaissances sur le reste du linéaire (évolution des phénomènes d'incision et d'érosion latérale, évolution des contraintes anthropiques...).

La méthodologie utilisée est celle décrite dans le guide technique du bassin Rhône Méditerranée Corse sur la délimitation de l'espace de liberté d'un cours d'eau. L'étude se réalise en deux temps : un diagnostic du fonctionnement historique et actuel de l'Allier, des propositions d'orientations de gestion tenant compte des contraintes anthropiques.

Il est rappelé les principaux résultats de l'étude EPTEAU et un exemple concret des résultats de cette étude sur le tronçon Longues – Pont du Château est présenté.

Les premiers résultats de l'étude en cours sont présentés sous le logiciel Map Info : digitalisation du lit de l'Allier sur le secteur aval (Villeneuve / le bec d'Allier) pour les années 1884, 1939, 1983 et 2005, cartographie de contraintes anthropiques...

Enfin, il est rappelé le calendrier prévisionnel de l'étude. Il est signalé qu'un retard a été pris dans la collecte de données, non du fait du bureau d'étude mais du fait des fournisseurs des données.

### **Remarques**

- M. RIDEAU du Conseil Général de l'Allier indique que l'estimation financière de l'acquisition des zones d'érosion à moyen terme ne suffit pas et qu'il faut mener une analyse financière globale sur l'ensemble du fuseau afin de disposer des éléments de décision.

M. MICHAU précise que l'espace de liberté du cours d'eau sera obtenu en analysant les contraintes à protéger, en les hiérarchisant et en identifiant ceux qui doivent / peuvent être remis en causes (où une réflexion est à mener) : il s'agit d'une étude socio-économique qui tient compte des conditions naturelles et du coût financier des actions : coût d'acquisition des terrains, coût de déplacement des infrastructures...

Une analyse multicritère sera réalisée afin de guider le choix de la CLE au stade de la stratégie du SAGE. Par ailleurs des études complémentaires pourront être proposées sur certains secteurs.

- M. SAILLARD indique que lors de la caractérisation de la dynamique latérale de la rivière, il faut tenir compte de la puissance spécifique de la rivière et ainsi ramener les taux d'érosion calculés à cette puissance spécifique.

- M. CARRE demande si l'on pourra prévoir l'impact des projets sur la dynamique fluviale de l'Allier.

L'étude en cours n'a pas pour objet d'évaluer les impacts de tels ou tels projets sur la dynamique de la rivière (thématique qui doit normalement être prise en compte dans les études d'impacts), en revanche des recommandations techniques pour tels ou tels types d'aménagement (franchissement, puits de captages...) pourront être faites dans le cadre du SAGE.

Il est proposé de recenser les différents projets connus actuellement et qui pourraient accentuer le corsetage de la rivière.

- M. VINZIO, Maire de Pont du Château, demande si cette étude apportera des réponses aux problématiques locales.

Il est précisé que l'étude doit recenser ces problématiques locales mais n'apportera pas systématiquement des réponses. Des études complémentaires pourront être proposées pour ces secteurs.

### 3. Questions diverses

▪ **Demande de renouvellement de concession du barrage de Poutès** (Haute-Loire)

L'avis de la Commission Locale de l'Eau a été sollicité, par courrier en date du 8 juin, sur la demande de renouvellement de concession du barrage hydroélectrique de Poutès-Monistrol faite par EDF.

Cet avis doit être rendu dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier de la préfecture de la Haute-Loire, qui instruit le dossier, sollicitant l'avis de la CLE, soit avant le 8 août. En l'absence de réponse avant cette date l'avis est réputé favorable.

Comme convenu lors de la dernière réunion du bureau, un courrier a été adressé au Préfet de la Haute-Loire pour solliciter une prolongation de la consultation : en cas d'accord, un avis pourrait être rendu par la CLE lors de sa prochaine réunion prévue au mois de novembre.

Il est signalé aux membres du bureau que la région Auvergne et le département de la Haute-Loire ont fait la même demande au Préfet.

Lors de son comité syndical du 6 juillet, l'EP Loire a demandé en parallèle une prolongation de la consultation des collectivités jusqu'en décembre 2006, une prolongation de l'enquête publique de 15 jours et a demandé que le territoire de l'enquête soit étendu à l'ensemble de l'axe Loire - Allier.

▪ **Rapport d'activités**

Chaque année, la Commission Locale de l'Eau doit établir un « *rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le ou les sous bassins de sa compétence. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet coordonnateur de bassin, au préfet de chacun des départements concernés et au comité de bassin* » (Extrait du décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux).

La prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau étant prévue pour la rentrée 2006, un projet de rapport d'activités pour l'année 2005 a été transmis au membre du bureau. Ce rapport sera validé lors de la prochaine réunion du bureau.

▪ **Rappel du calendrier des réunions du bureau**

- le 4 octobre à 14h30 : rendu des études « Eaux souterraines » et « dynamique fluviale », rendu intermédiaire de l'état des lieux.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. SAUVADE lève la séance à 17h00.**

Le Président de la CLE du SAGE Allier aval,

M. Bernard SAUVADE

➔ **Annexes :**

- Diaporamas présentés lors de la réunion (lot 2 et lot 3)